

## NOTES

**OBSERVATION DE MESANGES A MOUSTACHES A PENHORS EN POULDREUZIC (FINISTERE)**

Observations des 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février 1966 à l'étang de Gourinet (appelé étang de « Graohinit » sur la carte de France au 50 000<sup>e</sup> type M, région de Pont-Croix) :

Côté Est de l'étang, dans les roseaux de la phragmitaie inondée, que longe la nouvelle route de Penhors à Kérislévet, observation d'un couple de Mésanges à Moustaches (*Panurus biarmicus*). Le mâle en livrée exceptionnelle, entre autre le bec jaune orange éclatant, très peu craintif : s'est laissé approcher à moins de trois mètres. La femelle m'a paru plus méfiante, restant davantage à l'intérieur des touffes de roseaux.

Activité très soutenue du couple en quête de nourriture, se déplaçant d'une façon acrobatique d'une tige de roseau à l'autre, toujours au ras de l'eau. La dernière observation a été faite le mercredi 2 février dans la matinée. Le couple n'a pas reparu depuis.

Marc DORVAL.

**CAPTURE D'UNE SARCELLE SOUCROUOU A PENMARC'H (FINISTERE)**

Le 24 décembre dernier, le Dr Bourgin de Saint-Guérolé a abattu une Sarcelle s'envolant d'un étang situé à Kérity-Penmarc'h. L'examen de l'oiseau a révélé une « Sarcelle à ailes bleues » d'Amérique (*Anas discors*) dite encore « Sarcelle soucrouou ». Selon les dires du chasseur, l'oiseau paraissait très fatigué et s'est envolé péniblement.

Etant donné la rareté de la prise, elle a été adressée au C.R.M.M.O. (Muséum de Paris) qui a confirmé l'identification, en précisant que c'était la 4<sup>e</sup> capture connue en France. OBERHAUS, dans ses livres sur les oiseaux migrateurs, signale avoir vu 2 individus qui avaient été abattus en baie de Somme au début du siècle.

Moins rare, mais cependant intéressante, une capture a été faite en mer entre les îles et la baie de Kérity le 9 janvier 66 : il s'agit d'un Eider à duvet bague à Arnheim (date non encore précisée).

Cet individu avait été observé depuis plusieurs jours dans les parages, au milieu d'une bande d'anatidés. Son poids était de 1 kg 900.

Louis LE PAPE.

**PROTECTION DES RAPACES**

Si dans notre action de protection des Rapaces nous nous sommes attachés, sur le plan juridique, à l'amélioration des textes de lois, il n'en reste pas moins que c'est dans leur application, que ceux-ci trouveront toute leur force. Aussi pensons-nous utile de signaler le jugement exemplaire du 16 février 1966, rendu par le Tribunal d'Instance de Quimper, condamnant à 500,00 F d'amende, sans sursis, un cultivateur qui avait tué une Chouette. Nous sommes persuadés que, si de telles sanctions étaient généralisées, les tueurs de Rapaces, soit-disant irresponsables ou mal renseignés, auraient vite fait de respecter les lois.

A. LUCAS.

**OBSERVATIONS ORNITHOLOGIQUES A MELON-PORSPODER (FINISTERE), EN JANVIER 1966**

Dans la semaine du 12 au 19 janvier 1966, le froid fut très vif (nous avons noté un minimum de -5° et un maximum de -3°), ce qui entraîna la mort de nombreux Passereaux. A la fin de la période de froid, à Melon en Porspoder, nous avons trouvé morts : 65 Pinsons des Ardennes, 5 Grives musiciennes, 1 Etourneau, 1 Pipit des prés.

A noter aussi le 19 janvier la capture d'un Pinson des Ardennes bague (Muséum, Paris, n° 49-1781) et relâché après réconfort le même jour.

H. LEBEUL.